

## COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 10 MARS 2017

Le 10 mars 2017 à 20 heures 35, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie sous la présidence de Madame Jacqueline VANBERSEL, Maire.

### Étaient présents :

M. Vereecke, Mme Labarre, M. Beaudoir, Mme Ziegler, M. Berson, Mme Marin, adjoints au Maire, M. Hautot, Mme Krauzé, M. Brébant, M. Mauriéras, M. Gardette, M. Moutinho, M. Chatin, Mme Barbier, M. Rémond, conseillers municipaux.

### Étaient absents excusés et représentés :

Mme Charroppin (pouvoir à Mme Labarre)  
Mme Tesson (pouvoir à M. Mauriéras)  
Mme Daninthe (pouvoir à Mme Ziegler)  
Mme Baillon (pouvoir à M. Rémond)

### Était absent excusé :

M. Derrien.

Étaient absentes : Melle Balard, Mme Ribeiro-Rego.

\*\*\*

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 20 heures 35.

Mme Ziegler est désignée secrétaire de séance.

\*\*\*

- Le conseil municipal prend acte des décisions prises par Madame le Maire depuis le 8 février 2017 en vertu de la délégation reçue pour la signature des marchés publics.

\*\*\*

## AFFAIRES GÉNÉRALES

### 1) Modification des statuts portant sur le nom du nouvel Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) - Communauté de Communes du Pays de Thelle et de la Ruraloise.

- APPROUVE par 19 voix pour (dont 4 pouvoirs) et 1 abstention (M. Chatin) la modification des statuts portant sur le nom de l'Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI), à savoir :  
« Communauté de communes Thelloise ».

### 2) Modification des statuts portant sur la compétence « Transport à la demande » par la Communauté de Communes du Pays de Thelle et de la Ruraloise.

- APPROUVE par 19 voix pour (dont 4 pouvoirs) et 1 abstention (M. Chatin) la modification des statuts portant sur l'article 8 de la compétence « transport à la demande » :

*« Etude et mise en œuvre de toute opération contribuant à l'amélioration des transports publics et privés.*

*Mise en place d'un service de transports collectif à la demande par délégation de compétence conclue avec une autorité organisatrice de transport de premier rang. »*

### 3) Modification des statuts portant sur la prise de compétence assainissement intégrale par la Communauté de Communes du Pays de Thelle et de la Ruraloise.

- APPROUVE par 19 voix pour (dont 4 pouvoirs) et 1 abstention (M. Chatin) la prise de la compétence intégrale « assainissement » en tant que compétence optionnelle par la Communauté de Communes du Pays de Thelle et Ruraloise, conformément à l'article L.5214-16 du CGCT et AUTORISE Madame le Maire à signer tout document ou tout acte relatif à ce dossier.

### 4) Désignation de deux commissaires (titulaire et suppléant) à la Commission Intercommunale des Impôts Directs de la Communauté de Communes du Pays de Thelle et Ruraloise.

- DÉCIDE par 19 voix pour (dont 4 pouvoirs) et 1 abstention (M. Chatin) de nommer deux commissaires (un titulaire et un suppléant) à la Commission Intercommunale des Impôts Directs de la Communauté de Communes du Pays de Thelle et Ruraloise.

- M. Vereecke Daniel
- M. Rémond Thierry

5) Installations classées pour la protection de l'environnement - Exploitation avicole à Esches - Décision.

- EMET par 18 voix pour (dont 4 pouvoirs) et 2 abstentions (M. Rémond - Mme Baillon), un avis FAVORABLE avec réserves (odeurs, nappe phréatique, maltraitance des poules, utilisation des produits chimiques, invasion de mouches...), à la demande d'exploiter un établissement avicole sur le territoire d'Esches de Messieurs BUE.

☺☺

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.

☺☺

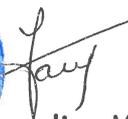
Fait à Sainte-Geneviève, le 13 mars 2017

Le Secrétaire,



Bériza Ziegler

Le Maire,



Jacqueline VANBERSEL